

DÉCISION N°2022-013

RELATIVE AU CALENDRIER DES PROCÉDURES D'ADMISSION ET DES INSCRIPTIONS  
ADMINISTRATIVES

La présidente de l'Université de Paris 8

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université ;

Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) n°2022-003, en date du 20 janvier 2022 ;

DECIDE

**Article 1 :**

Le calendrier des procédures d'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 est arrêté comme suit (voir Annexe n°1).

**Article 2 :**

Le calendrier des inscriptions administratives au titre de l'année universitaire 2022-2023 est arrêté comme suit (voir Annexe n°2).

**Article 3 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le 4 avril 2022,

La présidente de l'Université de Paris 8,

Annick ALLAIGRE



### Calendrier des procédures d'admission pour la rentrée 2022

(Validation en CFVU le 20 janvier 2022)

Mode d'admission	Etape	Calendrier	Commentaire
Parcoursup Phase normale (PN) (L1 et BUT1)	Dépôt des vœux	20 janvier - 29 mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier défini par le Ministère.</li> <li>- 10 vœux maximum par candidat.</li> <li>- Pour chaque candidat, 1 fiche Avenir par vœu comprenant les appréciations des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement (les candidats ne prennent connaissance des appréciations qu'à partir du 2 juin).</li> <li>- Les commissions d'examen des vœux des filières non sélectives classent tous les candidats. Au-delà de la capacité d'accueil, les candidats sont classés en liste d'attente. Les filières sélectives peuvent refuser des candidats.</li> <li>- Les admissions se font au fil de l'eau à partir du 2 juin en fonction des classements, de la capacité d'accueil et des désistements.</li> <li>- Les candidats qui ont confirmé définitivement un vœu en phase normale ont jusqu'au 15 juillet pour confirmer leur inscription, sans quoi ils peuvent perdre le bénéfice de leur admission.</li> <li>- Les dates concernant les délais de réponse pourraient évoluer.</li> </ul>
	Finalisation des dossiers et confirmation des vœux	7 avril 2022	
	Avis des conseils de classe du 2ème trimestre (Fiches Avenir)	2 février - 7 avril 2022	
	Etude et classement des dossiers par les commissions d'examen des vœux	13 avril - 20 mai 2022	
	Communication des réponses aux candidats	2 juin - 15 juillet 2022	
	Délais de réponse des candidats après réception des propositions d'admission	4 jours les 2 et 3 juin 2022 3 jours du 4 juin au 19 août 2022 1 jour du 20 août au 16 septembre 2022	
	Fin de la phase normale et date limite de confirmation d'inscription	15 juillet 2022	
Parcoursup Phase complémentaire (PC) (L1 et BUT1)	Dépôt des vœux	20 juin - 16 septembre 2022	- Un candidat ne peut pas formuler le même vœu en PN et en PC.
Demande d'admission préalable (DAP) (L1)	Dépôt des candidatures	1 <sup>er</sup> octobre 2022 - 15 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier défini par le Ministère.</li> <li>- 3 vœux maximum (possibilité de vœux dans 3 universités différentes, soit un vœu par université).</li> <li>Les candidats admis effectueront leur rentrée en septembre 2023.</li> </ul>
	Epreuve du TCF (Test de connaissance du français)	5 janvier 2023	
	Date limite de communication des réponses aux candidats	31 mars 2023	
VAPP (Non bacheliers) (L1)	Retrait et dépôt des dossiers	21 février - 20 mai 2022	
Réorientation à l'intersemestre (L1)	Retrait et dépôt des dossiers	10 novembre 2022 - 6 janvier 2023	
	Communication des réponses aux candidats	au plus tard le 13 janvier 2023	
Campus France (L2, L3, M1 et M2)	Dépôt des candidatures	1er octobre 2022 - 1er janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier défini par le Ministère.</li> <li>- 7 vœux maximum.</li> </ul>
	Date limite de communication des réponses aux candidats	31 mars 2023	
Candidatures Paris 8 (BUT, Licence, Master et DU)	Dépôt des candidatures	14 février - 8 juillet 2022 (1 <sup>ère</sup> session) 23 août - 5 septembre 2022 (session complémentaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodes de candidature différentes selon les formations.</li> <li>- Plusieurs sessions possibles par formation.</li> <li>- 5 vœux maximum.</li> </ul>
Enseignement à distance (Licence, Master et DU)	Pré-admission avec VAPP	15 mars - 30 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodes de candidature différentes selon les formations.</li> </ul>
	Dépôt des dossiers pour les candidatures	12 avril - 30 juin 2022	
Doctorat	Demande d'admission en 1 <sup>ère</sup> année	2 mai - 4 novembre 2022	
	Demande de réinscription à partir d'une 2 <sup>e</sup> année	2 mai - 15 septembre 2022	

**Précision**

Les formations de Master 1 qui le souhaitent peuvent appliquer le calendrier national commun prévu pour la plateforme Trouver Mon Master :

- Candidatures des étudiant.es jusqu'au 15 mai ;
- Réponse aux candidats au plus tard le 20 mai ;
- Acceptation par les candidats au plus tard le 8 juillet ;
- Inscription le 15 juillet au plus tard .

### Calendrier des inscriptions administratives 2022-2023

(Validation en CFVU le 20 janvier 2020)

Diplôme / Profils étudiants	Calendrier	Observation
. Etudiants des IUT de Montreuil et Tremblay (BUT et LP)	4 - 20 juillet 2022 et 25 août - 7 oct. 2022 (Montreuil) 4 - 20 juillet 2022 et 29 août - 9 oct. 2022 (Tremblay)	Prolongation possible jusqu'en décembre 2022 pour les étudiants en alternance à la recherche d'un employeur.
. Etudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via Parcoursup entre le 2 juin et le 11 juillet 2022 (Licence 1)	5 juillet - 13 juillet 2022	Les candidats qui auront confirmé définitivement leur admission durant cette période auront jusqu'au 16 juillet pour confirmer leur inscription dans Parcoursup et procéder à leur inscription dans l'établissement d'accueil, sans quoi ils pourront être démissionnés. Les places ainsi libérées pourront être proposées en phase complémentaire et être mises à la disposition de la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en 1 <sup>ère</sup> session (Licence, LP, Master, DU en formation initiale)	5 juillet - 22 juillet 2022	
. Lycéens admis via Parcoursup entre le 2 juin et le 11 juillet 2022 (Licence 1)	5 juillet - 13 juillet 2022	
. Lycéens admis via <i>Parcoursup</i> entre le 12 juillet et le 21 août 2022 (Licence 1)	13 juillet - 22 juillet 2022 et 23 août - 26 août 2022	
. Lycéens admis via <i>Parcoursup</i> entre le 22 août et le 15 septembre 2022 (Licence 1)	23 août - 16 septembre 2022	
. Etudiants de Paris 8 en réinscription admis en 1 <sup>ère</sup> session (passage de L1 en L2, L2 en L3, M1 en M2)	5 juillet - 22 juillet 2022	
. Etudiants de Paris 8 en réinscription admis en 2 <sup>ème</sup> session et rattrapages (passage de L1 en L2, L2 en L3, M1 en M2 et redoublements sur tous les niveaux d'études)	5 juillet - 22 juillet 2022 23 août - 9 septembre 2022	
. Etudiants admis via <i>Etudes en France</i> (Licence, LP, Master)	5 juillet - 22 juillet 2022 23 août - 30 septembre 2022	
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en session complémentaire (Licence, LP, Master, DU en formation initiale) . Etudiants admis par dérogation (Licence et Master)	23 août - 30 septembre 2022	
. Etudiants en enseignement à distance (Licence, Master, DU)	5 juillet - 29 juillet 2022 23 août - 30 septembre 2022	
. 1 <sup>ère</sup> année de doctorat	27 juin - 18 juillet 2022 1er septembre - 30 novembre 2022	
. 2 <sup>ème</sup> année de doctorat et au-delà	27 juin - 18 juillet 2022 1er septembre - 4 novembre 2022	
. Auditeur libre	3 octobre - 15 décembre 2022	Inscription autorisée après avoir obtenu une préinscription pédagogique.
. Réorientation à l'intersemestre (Licence 1)	4 janvier - 20 janvier 2023	
. Annulation d'inscription avec remboursement	28 octobre 2022	

**Précisions**

Les inscriptions sont autorisées au-delà des dates butoirs, voire au-delà du 30-09-22 pour tenir compte de situations diverses (soutenance de stage ou de mémoire tardive, admission tardive, délivrance de visa tardive, en attente d'une notification de bourse, difficultés financières, situation de handicap...)

Le paiement en 3 fois par carte bancaire en ligne ou sur place est proposé jusque fin septembre 2022 pour tous les étudiants, à l'exception de ceux inscrits en formation continue. Dans les deux IUT, le paiement sur place est uniquement possible par chèque.